



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 11 mai 2010

DH-GDR(2010)008

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)

---

COMITE D'EXPERTS SUR LA REFORME DE LA COUR  
(DH-GDR)

---

**RAPPORT**

**3<sup>e</sup> réunion**

**5-7 mai 2010**

---

**Résumé**

Au cours de la réunion, le Comité a notamment:

- adopté ses projets de rapports sur (i) l'accès à la Cour – Frais pour les requérants (Annexe I) and (ii) propositions pour traiter des requêtes répétitives qui ne nécessitent pas d'amendement à la Convention (Annexe II) et décidé de les soumettre au CDDH pour examen à sa prochaine réunion;
- échangé des vues sur la procédure d'arrêts pilotes et convenu de revenir sur cette question à sa prochaine réunion, en tenant compte des contributions qui seront faites par la Cour concernant la préparation par celle-ci des futures règles régissant la procédure;
- échangé des vues sur l'élection des juges à la Cour et décidé notamment de soumettre au CDDH la question d'une éventuelle recommandation du Comité des Ministres sur les procédures nationales de sélection des candidats;
- mis à jour son tableau qui contient les méthodes, résultats et délais pour accomplir ses travaux (Annexe III);
- convenu d'inviter la Présidente du GT-SUIVI.Interlaken à sa prochaine réunion.

### **Point 1: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. Le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) a tenu sa 3<sup>e</sup> réunion à Strasbourg les 5-7 mai 2010 sous la présidence de Mme Anne-Françoise TISSIER (France). La liste de participants figure à l'Annexe I. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté, est reproduit à l'Annexe II.

2. La Présidente du Comité, ainsi que la Présidente du CDDH, Mme WITTLING-VOGEL (Allemagne) font une brève présentation au Comité de leur participation et des résultats de la 2<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail des Délégués des Ministres GT-SUIVI. Interlaken du 23 avril 2010.<sup>1</sup>

3. Le Comité prend note également des informations fournies par son Secrétariat concernant la 3<sup>e</sup> réunion du GT-SUIVI. Interlaken des 4-5 mai 2010, lors de laquelle le groupe de travail a parachevé le projet de décisions sur les suites à donner à la Déclaration d'Interlaken pour transmission à la 120<sup>e</sup> session du Comité des Ministres le 11 mai 2010.<sup>2</sup>

### **Point 2: Mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken : Accès à la Cour – frais pour les requérants**

4. Le Comité entend un exposé de son Rapporteur Mr Rob LINHAM (Royaume-Uni) sur la question de l'introduction de frais à la charge des requérants devant la Cour européenne des droits de l'homme.<sup>3</sup> Il entend également une présentation de Mr Michael O'BOYLE, Greffier adjoint de la Cour, sur le document du greffe contenant des réflexions préliminaires sur l'introduction d'un système de frais. Par la suite, et sur la base des contributions fournies par des experts et des observateurs, il examine et apporte des modifications au projet de rapport avant d'adopter le texte tel qu'il figure à l'Addendum I pour transmission au CDDH et examen par celui-ci lors de sa prochaine réunion (15-18 juin 2010), en vue de l'inclure dans le premier rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken que le CDDH soumettra au Comité des Ministres avant fin 2010.

### **Point 3: Mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken : Requêtes répétitives – propositions qui ne nécessitent pas d'amendement à la Convention**

5. Le Comité entend ensuite un exposé de son Rapporteur Mme Isabelle NIEDLISPACHER (Belgique) sur des propositions pour traiter des requêtes répétitives qui ne

---

<sup>1</sup> Le résumé de cette réunion figure au document [GT-SUIVI. Interlaken\(2010\)CB2](#). La Présidente du DH-PR, Mrs Björg THORARENSEN, avait également été invitée à participer à la réunion, mais elle n'a pas pu s'y rendre en raison de problèmes de transport. Le résumé de cette première réunion figure au document [GT-SUIVI. Interlaken\(2010\)CB1](#).

<sup>2</sup> La convocation et le projet d'ordre du jour de cette réunion figurent au document [GT-SUIVI. Interlaken\(2010\)OJ3 revised](#).

<sup>3</sup> Le projet de rapport du Rapporteur figure au document DH-GDR(2010)003. La majorité des contributions envoyées par les experts pour la préparation du rapport figurent au document DH-GDR(2010)006; d'autres, en particulier celles de la Norvège et de la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe, sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat.

nécessitent pas d'amendement à la Convention.<sup>4</sup> Il entend également une présentation de Mme Geneviève MAYER, Chef du Service de l'exécution des arrêts de la Cour, concernant des aspects pertinents des travaux du Comité des Ministres relatifs à la surveillance de l'exécution des arrêts. Par la suite, et sur la base des contributions fournies par des experts et des observateurs, il examine et apporte des modifications au projet de rapport avant d'adopter le texte tel qu'il figure à l'Addendum II pour transmission au CDDH et examen lors de sa prochaine réunion (15-18 juin 2010), en vue de l'inclure dans le premier rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken que le CDDH soumettra au Comité des Ministres avant fin 2010.

6. La question de savoir si et comment il faut définir une « requête répétitive » est discutée. Il est estimé superflu et potentiellement risqué de chercher à définir ce terme, que le projet de rapport décrit brièvement. Dans la mesure où le but de l'exercice est d'identifier d'éventuels moyens de réduire la charge de la Cour provoquée par les requêtes qui découlent de problèmes structurels courants, il est estimé important que les propositions du rapport couvrent non seulement les requêtes répétitives dérivant de situations ayant déjà fait l'objet d'arrêts de la Cour, mais aussi celles qui découlent de situations n'ayant pas encore fait l'objet d'arrêts. Cela permettrait de faire des propositions qui apportent le plus grand nombre de réponses potentielles au plus grand nombre de situations possibles.

7. Le Comité note l'importance, pour ses travaux futurs, d'obtenir des informations de la Cour sur le fonctionnement des comités de trois juges et sur l'effet de leur activité dans le traitement des requêtes répétitives suite à l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 le 1<sup>er</sup> juin 2010.

#### **Point 4: Mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken : la procédure d'arrêts pilotes**

8. Le Comité échange des vues sur la question de la procédure d'arrêts pilotes, concernant en particulier la préparation par la Cour de futures règles régissant cette procédure. Il se félicite de la lettre circulaire envoyée par le Greffier de la Cour aux agents du Gouvernement invitant ceux qui le souhaitent à donner leur avis par écrit (il convient de noter que le délai a été étendu jusqu'au 30 juin 2010), sur le contenu éventuel des règles sur la procédure d'arrêts pilotes, ainsi que de son intention d'envoyer une lettre similaire aux ONG et à d'autres instances représentant les intérêts des requérants.<sup>5</sup> Il prend note également du prochain séminaire sur les arrêts pilotes qui sera organisé par l'Université métropolitaine de Londres à Strasbourg le 14 juin 2010.<sup>6</sup>

9. La présidente propose que le Secrétariat compile les contributions des Etats aux travaux de la Cour en vue d'une éventuelle discussion ultérieure de la question par le DH-GDR lors de sa prochaine réunion (8-10 septembre 2010).

10. Le Comité note également que ces contributions pourraient être envoyées et discutées au sein du Forum des agents du gouvernement ([https://government-agents-forum.cws.coe.int/tiki-login\\_scr.php](https://government-agents-forum.cws.coe.int/tiki-login_scr.php)). Il invite en conséquence les agents du gouvernement

---

<sup>4</sup> Le projet de rapport du Rapporteur figure au document DH-GDR(2010)004. Les différentes contributions envoyées par les experts pour la préparation du rapport figurent au document DH-GDR(2010)007.

<sup>5</sup> Voir document de la Cour #3109039.

<sup>6</sup> Les personnes souhaitant y participer sont invitées à s'enregistrer auprès des organisateurs (e-mail [a.dudhia@londonmet.ac.uk](mailto:a.dudhia@londonmet.ac.uk)). Il convient également de rappeler que la question a été discutée lors du 3<sup>e</sup> Séminaire de Varsovie tenu les 14-15 mai 2009.

intéressés qui ne sont pas encore enregistrés dans le Forum à le faire auprès du modérateur de celui-ci, par le biais du lien « contact » figurant dans la page *web* du Forum.

### **Point 5:            Mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken : élection des juges**

11. Le Comité échange des vues sur la question de l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, et prend note de la présentation des recommandations et procédures de l'Assemblée parlementaire faite par M. DRZEMCZEWSKI, Chef du Département des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire. Le Comité estime que l'accessibilité aux recommandations de l'Assemblée serait renforcée par leur consolidation en un texte unique. Il prend note de la compilation des textes existants préparée par le Secrétariat et décide de proposer au CDDH que ce document soit mis à jour et diffusé plus largement auprès des Parties intéressées.<sup>7</sup>

12. Le Comité estime que la responsabilité première pour garantir la qualité nécessaire des juges incombe aux Etats Parties, qui doivent assurer que les listes de candidats ne comportent que des noms de personnes satisfaisant pleinement aux exigences de la fonction de juges. Il conclut donc à l'utilité d'élaborer une recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur cette question et/ou une compilation des bonnes pratiques existantes en matière de procédures de sélection nationales. Il décide de transmettre l'idée au CDDH pour inclusion éventuelle dans le premier rapport de celui-ci au Comité des Ministres.

13. Le Comité considère également que le CDDH pourrait examiner plus avant et fournir des orientations sur les éventuels travaux futures concernant les moyens potentiels de renforcer (i) l'expertise technique mise à disposition des instances chargées de la sélection des candidats et de l'élection des juges et (ii) le dialogue entre les Etats parties et l'Assemblée parlementaire.

14. Enfin, le Comité considère que la compétence linguistique exigée de la part des juges va au-delà de la mention qui en est faite dans la Déclaration d'Interlaken ; il ne s'agit pas seulement pour les candidats d'avoir de bonnes connaissances d'au moins une langue officielle : ils devraient posséder une connaissance active de l'une des langues et passive de l'autre.

### **Point 6:            Organisation de travaux futurs**

15. Le Comité échange des vues sur l'organisation de ses travaux futurs et en particulier sur les questions suivantes : (i) dates éventuelles de ses prochaines réunions ; (ii) questions prioritaires pour ses prochaines réunions ; (iii) méthodes de travail et (iv) possibilité d'inviter la Présidente du GT-SUIVI. Interlaken des Délégués des Ministres à participer à l'une des prochaines réunions.

16. A l'égard de ces questions, le Comité :

- prend note du calendrier des réunions du CDDH et des instances qui en relèvent, d'après lequel la prochaine réunion du DH-GDR aura lieu les 8-10 septembre 2010 ;

---

<sup>7</sup> Voir document DH-GDR(2010)005.

- réitère sa décision de discuter lors de sa prochaine réunion (sous réserve d'autres questions additionnelles ou alternatives résultant des décisions qui interviendraient entre-temps) des questions concernant (i) le filtrage – requêtes irrecevables, (ii) le filtrage – nouveau mécanisme de filtrage et (iii) les requêtes répétitives – traitement juridictionnel<sup>8</sup> ;

- remercie Mme Almut WITTLING-VOGEL (Allemagne) de s'être portée volontaire comme rapporteur sur la question du « filtrage – nouveau mécanisme de filtrage » et, dans la mesure où la question garde un lien avec ce sujet, sur les « requêtes répétitives – traitement juridictionnel ». Il invite les Parties intéressées à envoyer au Rapporteur leurs opinions sur ces questions ([wittling-al@bmj.bund.de](mailto:wittling-al@bmj.bund.de)) avant le 30 juin 2010, en mettant en copie le Secrétariat ([david.milner@coe.int](mailto:david.milner@coe.int)) ;

- convient d'inviter la Présidente du GT-Suivi.Interlaken à sa prochaine réunion

17. Sur la base de ce qui précède et des résultats qui se dégagent de la présente réunion, le Comité élabore une version révisée du tableau indiquant les méthodes, résultats et délais pour ses travaux de mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken. Le tableau révisé figure à l'Annexe III.

## **Point 7: Questions diverses**

### ***Mise en œuvre du Protocole n° 14 – Désignation par la Cour des juges uniques et des rapporteurs non judiciaires/équipe tournante de juges***

18. Une délégation rappelle au Comité la proposition de créer à court terme une équipe tournante de juges au sein de la Cour. A cet égard, Mr John DARCY, du Greffe de la Cour, fournit des informations concernant la désignation par la Cour des juges uniques et des rapporteurs non judiciaires en vue l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 le 1<sup>er</sup> juin 2010. Vingt juges uniques seront alors en activité, dont onze ayant déjà exercé cette fonction dans le cadre du Protocole n° 14bis et de l'Accord de Madrid. Ces juges, dont les noms seront diffusés, proviendront de toutes les sections de la Cour, à l'exclusion du Président de celle-ci et des membres de son Bureau. Ils exerceront l'activité de juge unique pendant 12 mois et seront alors remplacés par 20 autres juges. La Cour adoptera une approche souple et pragmatique pour l'attribution des affaires individuelles aux juges uniques, en vue d'optimiser le rendement juridictionnel. Des rapporteurs non judiciaires commenceront également leurs activités le 1<sup>er</sup> juin, le premier groupe étant désigné parmi les juristes expérimentés du Greffe ou, le cas échéant, les Greffiers adjoints de section. Ils s'occuperont des affaires contre les Etats pour lesquels ils ont déjà acquis une expérience.

19. Le Comité réitère l'importance d'obtenir des informations de la Cour sur le fonctionnement des nouvelles procédures de juge unique pour ses travaux futurs en matière de filtrage. Il se félicite de la disponibilité de M. DARCY pour transmettre ce message et souligner son caractère urgent.

---

<sup>8</sup> Voir le tableau « Mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken – méthodes, résultats et calendrier », annexé au rapport de la 2<sup>e</sup> réunion (doc. DH\_GDR(2010)002 Annexe III).

Annexe I**List of participants/ Liste de participants****ARMENIA / ARMENIE**

Dr Stepan KARTASHYAN, Deputy Permanent Representative of the Republic of Armenia to the Council of Europe, 40, allée de la Robertsau, 67000 STRASBOURG

**AUSTRIA / AUTRICHE**

Ms Brigittte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery, Dpt. V/5, Constitutional Service, Ballhausplatz 2, 1010 WIEN

**BELGIUM / BELGIQUE**

Mme Isabelle NIEDLISPACHER co-Agent du Gouvernement, Service Public Fédéral Justice, Service des droits de l'homme, Boulevard de Waterloo 115, B-1000 BRUXELLES

**CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Mr Vit SCHORM, Government Agent, Ministry of Justice, Vyšehradská 16, 128 10 PRAHA 2

**DENMARK / DANEMARK**

Ms Mette UNDALL-BEHREND, Legal Adviser, Ministry of Justice, Law Department, Human Rights Division, Slotsholmsgade 10, DK-1216 COPENHAGEN K

**FINLAND / FINLANDE**

Mr Arto KOSONEN, Government Agent, Director of the Unit for Human Rights Court and Conventions, Legal Service, Ministry of Foreign Affairs, P.O. Box 411, FI-00023 VALTIONEUVOSTO

**FRANCE**

Mme Anne-Françoise TISSIER, Présidente du DH-GDR / Chairperson of the DH-GDR, Sous-directeur des droits de l'homme, Agent du Gouvernement, Ministère des affaires étrangères, DJ/HOM, 57 boulevard des Invalides, F-75007 PARIS

**GEORGIA / GEORGIE**

Mr Levan MESKHORADZE, Government Agent of Georgia to the European Court of Human Rights, Head of Department of the State Representation to the International Courts of Human Rights, Ministry of Justice, Rustaveli Avenue 30, TBILISI 0146

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mrs Almut WITTLING-VOGEL, Chairperson of the CDDH / Présidente du CDDH / Agent for Human Rights, Federal Ministry of Justice, Mohrenstr. 37, D-10117 BERLIN

Mrs Nicola WENZEL, Federal Ministry of Justice, Mohrenstr. 37, D-10117 BERLIN

**GREECE / GRECE**

Mrs Athina CHANAKI, Rapporteur at the Legal Department/International Law Section of the Hellenic Ministry of Foreign Affairs, 3 Zalokosta str. 10671 ATHENS

Mme Vasileia PELEKOU, Attaché juridique, Représentation permanente de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, 21, place Broglie, F-67000 STRASBOURG

**IRELAND / IRLANDE**

Mr Peter WHITE, Legal Division, Department of Foreign Affairs, 80 St Stephen's Green, DUBLIN 2

**ITALY / ITALIE**

M. Nicola LETTIERI, Expert juridique, Représentation Permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, 3 rue Schubert, 67000 STRASBOURG

**LATVIA / LETTONIE**

Ms Inga REINE, Government Agent, Representative of the Government of Latvia before International Human Rights Organizations, Ministry of Foreign Affairs, Brivibas blvd 36, RIGA LV 1395

**THE NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Mr Roeland BÖCKER, Government Agent, Ministry of Foreign Affairs, Dept. DJZ/IR, P.O. Box 20061, 2500 EB THE HAGUE

Mr Martin KUIJER, Senior legal adviser human rights law, Ministry of Justice, Legislation Department, room H.511, Schedeldoekshaven, P.O. Box 20301, 2500 BZ THE HAGUE

**NORWAY / NORVEGE**

Ms Tonje RUUD, Acting legal adviser, Legislation Department, Ministry of Justice, P.O. Box 8005 Dep., N-0030 OSLO

**POLAND / POLOGNE**

Mr Jakub WOLASIEWICZ, Government Agent, Ministry of Foreign Affairs, Aleja Szucha 23, WARSAW 00580

**PORTUGAL**

Apologised / Excusé

**ROMANIA / ROUMANIE**

Ms Carmen CIUTA, Ministry of Foreign Affairs, Office of the Agent of the Government to the ECHR, 14, Aleea Modrogan , sector 1, BUCHAREST

**RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

Mr Nikolay MIKHAILOV, Office of the Representative of the Russian Federation at the European Court of Human Rights, Deputy Head, Ministry of Justice of the Russian Federation, Zhitnaya St., 14, 119991 MOSCOW

Ms Maria MOLODTSOVA, 1st Secretary, Department for International Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, 32/34, Smolenskaya-Sennaya sq., 119200 MOSCOW

**SPAIN / ESPAGNE**

M. Fernando IRURZUN MONTORO, Chef du Service juridique des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice, MADRID

**SWEDEN / SUEDE**

Ms Gunilla ISAKSSON, Special Adviser, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry of Foreign Affairs, SE-103 39 STOCKHOLM

**SWITZERLAND / SUISSE**

M. Frank SCHÜRMAN, Agent du Gouvernement, Chef de la Section des droits de l'homme et du Conseil de l'Europe, Office fédéral de la justice, Bundesrain 20, CH-3003 BERNE

Mme Cordelia EHRICH, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction droit public, Droit européen et protection internationale des droits de l'homme, Bundesrain 20, 3003 Berne

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE"**

Apologised / Excusé

**TURKEY / TURQUIE**

Mme Deniz AKÇAY, Adjointe au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, 23, boulevard de l'Orangerie, F-67000 STRASBOURG

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Ms Helen UPTON, Assistant Legal Adviser, Foreign and Commonwealth Office, K.G. 106A

Mr Rob LINHAM, Head of Litigation, Legislation and the Council of Europe, Human Rights Division, Ministry of Justice, 5<sup>th</sup> Floor Area 5.16, 102 Petty France, LONDON, SW1H 9AJ

\* \* \*

**PARTICIPANTS**

**Parliamentary Assembly/Assemblée parlementaire**

Mr Andrew DRZEMCZEWSKI, Head of the Secretariat / Chef du Secrétariat, Committee on Legal Affairs & Human Rights / Commission des questions juridiques & des droits de l'homme

**Office of the Commissioner for Human Rights of the Council of Europe / Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe**

Ms Anne WEBER, Legal Adviser, Office of the Commissioner for Human Rights, Council of Europe, F-67075 STRASBOURG Cedex

**European Court of Human Rights / Cour européenne des droits de l'homme**

Mr Michael O'BOYLE, Deputy Registrar / Greffier adjoint

Mr John DARCY, Administrator, Private Office of the President, European Court of Human Rights / Administrateur, Cabinet du Président, Cour européenne des droits de l'homme

**Department for the Execution of judgments of the Court / Service Exécution des Arrêts de la Cour**

Mme Geneviève MAYER, Head of Department / Chef de Service

Ms Irene KITSOU-MILONAS, Legal Officer, Department for the Execution of the ECHR Judgments / Service de l'exécution des arrêts de la CEDH, Council of Europe/Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex

**Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe**

Apologised / excusé

\* \* \*

**OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS**

**States with observer Status of the Council of Europe / Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe**

**HOLY SEE / SAINT-SIÈGE**

M. Grégor PUPPINCK, Directeur du Centre européen pour la Justice et les Droits de l'Homme, 4 quai Koch, F-67000 STRASBOURG

**MEXICO / MEXIQUE**

Apologised / excusé



\* \* \*

**European Group of National Human Rights Institutions / Groupe européen des Institutions nationales des Droits de l'Homme**

**Non governmental Organisations / Organisations non-gouvernementales**

**Amnesty International**

Ms Jill HEINE, Legal Adviser, Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton Street, LONDON WC1X ODW

**International Commission of Jurists (ICJ) / Commission internationale de Juristes (CIJ)**

Apologised / excusé

\* \* \*

**SECRETARIAT**

**Directorate General of Human Rights and Legal Affairs, Directorate of Standard Setting Council of Europe / F-67075 STRASBOURG Cedex**

**Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques, Direction des Activités normatives**

**Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG Cedex**

**Fax : 0033 3 88 41 37 39**

Mr Jeroen SCHOKKENBROEK, Head of Human Rights Development Department / Chef du Service du développement des droits de l'Homme

M. Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Mr David MILNER, Administrator / Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the DH-GDR / Secrétaire du DH-GDR

Mr Petr HNÁTÍK, Administrator / Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme,

Mme Michèle COGNARD, Assistant / Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

**Interpreters/Interprètes:**

Mme Sally BAILEY

M. Philippe QUAINÉ

Mme Corinne MCGEORGE-MAGALLON

\* \* \*

Annexe II**Ordre du jour (tel qu'il a été adopté)****Point 1: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**Documents de référence

- Projet d'ordre du jour annoté DH-GDR(2010)OJ002
- Synopsis de la 1<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail des Délégués des Ministres GT-SUIVI.Interlaken (... 2010)
- Synopsis de la 2<sup>e</sup> réunion du GT-SUIVI.Interlaken (... 2010)
- Rapport de la 79<sup>e</sup> réunion du Bureau du CDDH (23 mars 2010) CDDH-BU(2010)001
- Rapport de la 2<sup>e</sup> réunion du DH-GDR (24-26 mars 2010) DH-GDR(2010)002
- Décisions du Comité des Ministres sur les suites à donner à la Déclaration d'Interlaken et Mandats du CDDH et de ses instances subordonnées impliquées dans le suivi de la Déclaration CDDH(2010)002
- Déclaration d'Interlaken CDDH(2010)001
- "Documents de référence" pour la Conférence d'Interlaken H/Inf (2010) 2
- "Contributions préparatoires" pour la Conférence d'Interlaken H/Inf (2010) 3
- Rapport d'activité du CDDH – Garantir l'efficacité à long terme du système de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme CDDH(2009)007 Add. I

**Point 2: Mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken : accès à la Cour – Frais pour les requérants**Documents de référence

- Projet de rapport sur la question de l'introduction de frais pour les requérants devant la Cour européenne des droits de l'homme DH-GDR(2010)003
- Contribution écrites au rapport sur l'accès à la Cour – les frais de justice (document préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2010)006 (E & F)
- "Preliminary reflections concerning the introduction of a fee system," paper prepared by the Registry of the Court (en anglais uniquement)

**Point 3: Mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken : requêtes répétitives - Propositions qui ne nécessitent pas d'amendement à la Convention**Documents de référence

- Projet de rapport sur les propositions concernant le traitement des requêtes répétitives qui ne nécessiteraient pas d'amendements à la Convention DH-GDR(2010)004
- Contribution écrites au rapport sur des propositions qui ne nécessitent pas d'amendement à la Convention pour traiter des requêtes répétitives (document préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2010)007 (E & F)

- European Court of Human Rights' report on repetitive applications and class actions (en anglais uniquement) #2910358 v.3

**Point 4: Mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken : la procédure d'arrêts pilotes**

Documents de référence

- Lettre circulaire du Greffier de la Cour aux agents du gouvernement concernant la rédaction des règles relatives à la procédure d'arrêts pilotes #3109039

**Point 5: Mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken : l'élection des juges**

Documents de référence

- Recueil de textes existants concernant l'élection des juges (document préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2010)005
- Procédure pour l'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme – Document d'information préparé par le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire AS/Jur (2010) 12 rev.
- Memorandum d'Interights pour l'audition de la Sous-commission de l'Assemblée parlementaire sur l'élection des juges (2 juin 2008)
- Interights' report on "Judicial independence: law and practice of appointments to the European Court of Human Rights," May 2003 (en anglais uniquement)

**Point 6: Organisation de travaux futurs**

**Point 7: Questions diverses**

\* \* \*

### Annexe III

#### Mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken – méthodes, résultats et calendrier <sup>9</sup>

##### A. Questions à examiner par le DH-GDR en mai 2010

Questions pertinentes qui se dégagent du Plan d'Action de la Déclaration d'Interlaken	Propositions figurant dans le rapport d'activité du CDDH	Instance du CDDH responsable	Méthodes de travail et résultats prévus	Echéancier
<p><i>i. Accès à la Cour</i></p> <p>3. [L]a Conférence demande au Comité des Ministres d'examiner toute mesure supplémentaire de nature à contribuer à une bonne administration de la justice et, en particulier, les conditions dans lesquelles l'introduction de nouvelles règles ou pratiques d'ordre procédural pourraient être envisagées, sans toutefois dissuader l'introduction de requêtes bien fondées.</p>	<p>« La pratique plus rigoureuse de la Cour à l'égard de l'application du délai de six mois devrait être soutenue. »</p>	<b>DH-GDR</b>	<p><i>Frais de justice</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapporteur, M. Rob LINHAM (Royaume-Uni) a présenté un projet de rapport sur la question de l'introduction de frais pour les requérants devant la Cour européenne des droits de l'homme basé sur les contributions reçues des experts et observateurs</li> <li>- le DH-GDR a examiné, révisé et adopté le projet de rapport tel qu'il figure à l'Addendum I au présent rapport de réunion</li> <li>- le projet de rapport sera présenté au CDDH pour adoption éventuelle et transmission au Comité des Ministres, en tant que partie de son premier rapport d'étape</li> </ul> <p><i>D'autres questions concernant l'accès à la Cour</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Comité est convenu de revenir sur d'autres questions à un stade ultérieur</li> </ul>	<p>Discussion au CDDH: <u>15-18/06/10</u></p> <p>Premier rapport du CDDH au CM: <u>fin juin 2010</u></p>
<p><i>ii. Requêtes répétitives – règlements amiables et déclarations unilatérales</i></p>		<b>DH-GDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le rapporteur, Mme Isabelle NIEDLISPACHER (Belgique), a présenté un projet de rapport sur les propositions concernant le traitement des requêtes répétitives qui ne nécessiteraient pas</li> </ul>	<p>Discussion au CDDH: <u>15-18/06/10</u></p>

<sup>9</sup> Tableau mis à jour après la 3<sup>e</sup> réunion du DH-GDR (5-7 mai 2010).

<p>[L]a Conférence appelle les Etats parties à favoriser, lorsque cela est approprié, dans le cadre de garanties fournies pas la Cour et, au besoin, avec l'aide de celle-ci, la conclusion de règlements amiables et l'adoption de déclarations unilatérales ;</p>	<p>« Le cas échéant, les Etats devraient être encouragés à faire des déclarations unilatérales susceptibles de permettre à la Cour de rayer de son rôle certaines affaires. »</p>		<p>d'amendements à la Convention, y compris, mais pas exclusivement, les questions relatives aux règlements amiables et aux déclarations unilatérales. Le projet de texte s'est basé sur les contributions reçues des experts et observateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le DH-GDR a examiné, révisé et adopté le projet de rapport tel qu'il figure à l'Addendum II au présent rapport de réunion</li> <li>- le projet de rapport sera présenté au CDDH pour adoption éventuelle et transmission au Comité des Ministres, en tant que partie de son premier rapport d'étape</li> </ul>	<p>Premier rapport du CDDH au CM: <u>fin jin 2010</u></p>
<p><b>iii. Procédure d'arrêts pilotes</b></p> <p>7.b) [La Conférence ...] souligne la nécessité pour la Cour de mettre en place des standards clairs et prévisibles pour la procédure dite d'« arrêts pilotes » concernant la sélection des requêtes, la procédure à suivre et le traitement des affaires suspendues [...]</p>	<p>« La Cour pourrait donner des explications sur ce qu'une procédure d'arrêt pilote implique. »</p>	<p><b>DH-GDR</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le DH-GDR s'est félicité de l'invitation adressée par la Cour aux agents du gouvernement et aux représentants de la société civile et des requérants de faire connaître leur avis sur le projet de règles, en cours d'élaboration au sein de la Cour, régissant la procédure d'arrêts pilotes</li> <li>- le DH-GDR a noté à cet égard qu'il pourra revenir sur la question lors de sa prochaine réunion, à la lumière en particulier des contributions qui seront envoyées à la Cour par les agents du gouvernement et les représentants de la société civile</li> <li>- à cette fin, le Secrétariat préparera un recueil des contributions reçues (<a href="mailto:david.milner@coe.int">david.milner@coe.int</a>)</li> </ul>	<p>Prochaine discussion au DH-GDR: <u>8-10/09/10</u></p> <p>p.m. Séminaire de l'Université métropolitaine de Londres sur les arrêts pilotes : <u>14/06/10</u> (Strasbourg)</p>
<p><b>iv. Election des juges</b></p> <p>[la Conférence appelle les Etats parties et le Conseil de l'Europe] à assurer au besoin en en améliorant la transparence et la qualité des procédures de sélection aux niveaux national et européen, que les critères de la Convention relatifs aux conditions d'exercice de la fonction de juge à la Cour, notamment des compétences en droit public international et concernant les systèmes légaux nationaux ainsi que de bonnes connaissances au moins d'une langue officielle, soient pleinement respectés. De plus, la composition de la Cour devrait permettre à celle-ci de disposer de l'expérience juridique pratique nécessaire ;</p>	<p>(Rien)</p>	<p><b>DH-GDR</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le DH-GDR a signalé au CDDH la possibilité d'élaborer une recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur cette question et/ou une compilation des bonnes pratiques existantes en matière de procédures de sélection nationales. Il décide de transmettre l'idée au CDDH pour inclusion éventuelle dans le premier rapport de celui-ci au Comité des Ministres</li> <li>- Il a également soumis au CDDH la possibilité de travaux futurs concernant les moyens potentiels de renforcer (i) l'expertise technique mise à disposition des instances chargées de la sélection des candidats et de l'élection des juges et (ii) le dialogue entre les Etats parties et l'Assemblée parlementaire</li> </ul>	<p>Discussion au CDDH: <u>15-18/06/10</u></p> <p>Premier rapport du CDDH au CM: <u>fin juin 2010</u></p>

**B. Questions à examiner par le DH-GDR lors de sa réunion des 8-10 septembre 2010**

<p><b>i. Filtrage – requêtes irrecevables</b></p> <p>6.b) [La Conférence] souligne l'intérêt d'une analyse détaillée de la pratique de la Cour relative aux requêtes déclarées irrecevables ;</p>	(Rien)	<b>DH-GDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la Cour a signalé sa disponibilité pour fournir des informations sur la typologie des raisons d'irrecevabilité, ainsi que sur les modalités et les premiers résultats de la mise en œuvre de la nouvelle procédure de juge unique</li> </ul>	<p>Prochaine discussion au DH-GDR: <u>8-10/09/10</u></p> <p>Discussion ultérieure au CDDH: <u>2-5/11/10</u></p>
<p><b>ii. Filtrage – un nouveau mécanisme de filtrage</b></p> <p>6.c)ii. [La Conférence recommande...] au Comité des Ministres d'examiner la mise en place d'un mécanisme de filtrage au sein de la Cour allant au-delà du juge unique et de la procédure prévue au i). [cf. un mécanisme au sein du collège actuel susceptible d'assurer un filtrage efficace]</p> <p><i>N.b. Le mandat occasionnel du CDDH requiert « qu'il élabore des propositions spécifiques..., avec des variantes, pour un mécanisme de filtrage au sein de la Cour européenne des droits de l'homme. »</i></p>	"La création d'un comité judiciaire, y compris ses implications budgétaires, devrait être examiné."	<b>DH-GDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'expert de l'Allemagne s'est portée volontaire comme rapporteur sur la question du « filtrage – nouveau mécanisme de filtrage » (voir B.iii ci-dessous)</li> <li>- les parties intéressées sont invitées à envoyer au Rapporteur leurs commentaires (<a href="mailto:wittling-al@bmj.bund.de">wittling-al@bmj.bund.de</a> et <a href="mailto:wenzel-ni@bmj.bund.de">wenzel-ni@bmj.bund.de</a>) afin qu'ils soient reflétés dans le rapport (copie au Secrétariat, <a href="mailto:david.milner@coe.int">david.milner@coe.int</a>)</li> <li>- sur la base des informations, le DH-GDR reviendra sur la question lors de sa prochaine réunion</li> <li>- les discussions du DH-GDR seront reflétées dans son rapport de réunion</li> <li>- le DH-GDR tiendra également compte des informations supplémentaires qui seront fournies par la Cour (voir sous B.i. ci-dessus)</li> </ul>	<p>Fourniture d'informations au Rapporteur : avant 30/06/10</p> <p>Prochaine discussion au DH-GDR: <u>8-10/09/10</u></p>
<p><b>iii. Requêtes répétitives – traitement judiciaire</b></p> <p>7.c)i. [...] examiner la possibilité de confier les affaires répétitives à des juges responsables du</p>	(Rien)	<b>DH-GDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dans la mesure où les deux questions sont liées, le DH-GDR reviendra sur ce point lors de son examen du nouveau mécanisme de filtrage (voir B.ii. ci-dessus)</li> </ul>	<p>Prochaine discussion au DH-GDR: <u>8-10/09/10</u></p>

filtrage (voir ci-dessus Section C [para. 6.c)ii.]);				
<p><i>iv. Permettre à la Cour de se concentrer sur son rôle essentiel</i></p> <p>2. Eu égard au nombre élevé de requêtes irrecevables, la Conférence invite le Comité des Ministres à envisager quelles mesures pourraient être introduites pour permettre à la Cour de se concentrer sur son rôle essentiel de garante des droits de l'homme et de traiter avec la célérité requise les affaires bien fondées et en particulier les allégations de violations graves des droits de l'homme.</p>	(Rien)	<b>DH-GDR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le DH-GDR a estimé qu'il s'agit ici d'une question transversale permettant d'explorer d'autres pistes à tous les stades des travaux</li> <li>- il a exprimé sa volonté d'examiner toute question pertinente à ce sujet au cours de ses travaux</li> </ul>	(Pas de calendrier particulier)